

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2356**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

BEPA : Brevet d'études professionnelles agricoles option Aménagement de l'espace, spécialité Travaux paysagers

Nouvel intitulé : Travaux paysagers

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative du ministère chargé de l'agriculture	Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1967)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

214 Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le professionnel qualifié en aménagement de l'espace, spécialisé en travaux paysagers, exerce les activités suivantes : - Il met en œuvre les différentes techniques ou opérations nécessaires à la réalisation d'un espace vert ou d'un jardin : lit un plan d'exécution et en effectue le report sur le terrain, réalise les différents travaux d'infrastructures d'un jardin, met en œuvre des techniques de plantation de végétaux d'ornement et les différentes opérations nécessaires à la réalisation d'un gazon.

- Il assure les différentes opérations nécessaires à la maintenance d'un espace vert ou d'un jardin : observe et apprécie l'état d'un espace vert, identifie les symptômes des principales maladies ou attaques parasitaires, maîtrise les gestes professionnels nécessaires à l'entretien.

- Il assure l'entretien courant du matériel en respectant les règles de sécurité et diagnostique les pannes.

- Il organise son travail dans le cadre d'une activité et effectue les différentes tâches dans les conditions de sécurité optimales : prépare les produits et règle le matériel en fonction des consignes d'utilisation, organise les différentes tâches à effectuer en appliquant les consignes de sécurité, contrôle et justifie les résultats du travail exécuté, procède au nettoyage, vérifie et range les différents matériels, équipements et produits, s'intègre dans des travaux d'équipes.

- Il rend compte de ses activités et enregistre les données relatives aux travaux et aux matériels sur des documents prévus à cet effet.

- Il participe aux activités de la vie professionnelle et sociale : connaît le fonctionnement de l'entreprise ou du service espaces verts, situe son activité au sein de l'entreprise, identifie les éléments du droit du travail.

/

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

\* Secteur d'activité : Secteur privé : entreprises de travaux paysagers

Secteur public : services espaces verts des collectivités territoriales, locales, des syndicats intercommunaux, au sein d'associations, d'animation rurale, de loisirs ...

\* Types d'emplois accessibles : Ouvrier qualifié ou chef d'entreprise en travaux paysagers.

Spécialisation éventuelle : paysage d'intérieur, élagage des arbres d'alignement, gestion de l'arbre...

### Codes des fiches ROME les plus proches :

A1203 : Entretien des espaces verts

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

\* Liste des épreuves obligatoires : E1 : Expression écrite

E2 : Soutenance du rapport de stage

E3 : Etude de thèmes techniques

Epreuve A :

G1 : Expression, communication et pratiques de la langue française

G4 : Vie sociale, civique et culturelle

G5 : Initiative au monde contemporain

Epreuve B :

G2 : Pratique d'une langue étrangère

Epreuve C :

G3 : Le corps et les activités physiques

Epreuve D :

G6 : Mathématiques et traitement de données

Epreuve E :

S1 : Connaissance du milieu professionnel

S2 : Connaissances des systèmes vivants : biosphère, écosystème, être vivant en vue d'une gestion de l'espace

S3 : Transformations de la matière et de l'énergie

Epreuve F :

P1 : Fonctionnement et résultats d'un processus de prestation de service

P2 : Réalisation, entretien d'espaces aménagés

MAR : Module d'Adaptation Régionale

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA CERTIFICATION		OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.
En contrat d'apprentissage	X		Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.
Après un parcours de formation continue	X		Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.
Par candidature individuelle	X		Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X		Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**Base légale****Référence du décret général :**

Décret modifié n°89-51 du 27 janvier 1989 portant règlement général du brevet d'études professionnelles agricoles (JO du 31 janvier 1989)

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté modifié du 30 juillet 1990 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet d'études professionnelles agricoles, option Aménagement de l'espace rural (JO du 11 août 1990)

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : educagri.fr

<http://www.educagri.fr>

**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

**Certification suivante :** [Travaux paysagers](#)